

Résolution présentée par la délégation de la

République d'Azerbaïdjan

Thème : Objectifs du Développement Durable

Concerne : la création d'un corps de Casques jaunes, dont la mission sera le contrôle de la gestion des déchets plastiques

L'Assemblée Générale,

Constatant que seul 9% du plastique produit à ce jour a été recyclé, 12% incinéré et que le restant rejeté dans la nature,

Consciente de la pollution de plus en plus importante des mers et océans par les matières plastiques, à l'origine de la formation du « septième continent » une décharge de déchets aussi vaste qu'un continent,

Déplorant la contamination et l'extermination massive d'animaux marins à travers le monde suite à l'ingestion accidentelle de plastiques,

Horrifiée par le fait que les nanoparticules de plastiques contaminant l'alimentation des humains représentent potentiellement des agents cancérigènes ou des perturbateurs endocriniens,

Concluant que la lutte contre la pollution des mers et des océans et leur épuration doit devenir une priorité pour l'ensemble des états de la planète,

Décide la création d'un corps de Casques Jaunes dont la mission est la surveillance de la qualité des eaux, l'observation de la faune et de la flore maritime et l'aide à l'assainissement des déchets déjà présents ;

- Que les états membres légifèrent quant à l'utilisation des plastiques et introduisent une taxation de ces derniers servant de source de financement pour la mise en application des lois et au financement des Casques Jaunes;
- que les états membres interdisent l'utilisation des microplastiques.

Le texte français fait foi